

ASSOCIATION APRES-GE
Chambre de l'économie sociale et solidaire

GENEVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

SUR LE CONTROLE RESTREINT

ET ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2019

Ch. Chavaz & D. Keller

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale ordinaire des membres de
l'Association APRES-GE,
Chambre de l'économie sociale et solidaire
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association APRES-GE, Chambre de l'économie sociale et solidaire pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité Directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Carouge, le 15 avril 2020

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Lia Ferreira
Réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2019 présentant un total de bilan de CHF 643'289.38.